

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Directrice générale de la municipalité de Rougemont, que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage no 2018-242 et ses amendements, lors d'une séance du Conseil municipal qui se tiendra, à huis clos, le 12 avril 2021 à 19 h 30.

1. Identification du site concerné :


500, route 112

Nature et effet :

La demande est à l'effet de permettre l'installation d'une pancarte directionnelle d'une largeur de 0,76 mètre et d'une hauteur de 0,76 mètre au lieu d'une largeur de 0,75 mètre et d'une hauteur de 0,30 mètre qui serait installée sur une structure d'une hauteur de 1,82 mètre au lieu de 1,00 mètre tel que prescrit par la réglementation.

En raison des règles de Santé publique s'appliquant actuellement à la municipalité (zone rouge) et en vertu de l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020, les séances du conseil municipal doivent se tenir sans la présence du public, de ce fait, les citoyens peuvent se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure par écrit, par la poste, au 61, chemin de Marieville, Rougemont (Qc) J0L 1M0 ou par courriel, à l'adresse : dg@rougemont.ca. Le conseil recevra et prendra compte des commentaires jusqu'à ce que le conseil statue sur la demande.

Donné à Rougemont, ce 25 mars 2021.



Kathia Joseph, OMA,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière